Envoyé en préfecture le 19/09/2024
Reçu en préfecture le 19/09/2024
Publié le
ID : 033-213301260-20240916-2024_045-DE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : MAIRIE DE CIVRAC DE BLAYE

Date de Convocation :	Décisions N° : 3	Membres : En Exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

Le 17/09/2024
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Florian DUMAS, le Maire.

Etaient présents : DUMAS Florian,MATHE Françoise,CAVARD Alexandre,BOULOT Frédéric,BOUVERET Louis,CANU Eddy,CLABAUX Olivier,GUILLOT Aurore,GRACIA Maguy,GRIMARD Alexander,RIVIER Frédérique

Etaient Absents ou excusés : DUPUY Marie-Hélène,MOTARD Nicolas,POUIT Emilien

Objet : Décision Modificative n°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder au vote de Crédits Supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2315 / OPFI	Installations, matériel et outillage techniques	16 172,26	
	Total	16 172,26	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2031 / OPFI	Frais d'études	16 172,26	
	Total	16 172,26	0,00

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 16 septembre 2024
Pour extrait certifié conforme délibéré le 16 septembre 2024

Le Maire, Florian DUMAS

MAIRIE DE CIVRAC DE BLAYE 33 (Gironde)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.